



Diagnostic agricole de territoire



Collectivité
Individuel

Public

- Collectivités locales/EPCI.
- Aménageurs du territoire.

Durée

- Sur devis en fonction des besoins du maître d'ouvrage.
- Durée moyenne de 3 à 8 mois.

Intervenants :

Chargés d'études
aménagement

Nos tarifs

Prestation sur devis.
Coût journalier de 912 € TTC
pour un conseiller.

Conditions de vente sur demande.

Nos références

- Etude pour l'aménagement agricole, écologique et paysager du Mont Guichet (2012-2013).
- Notes d'enjeux agricoles : SCot de Sénart, Coulommiers, Marne-Ourcq, Seine-et-Loing (2011-2012).
- Diagnostic pour l'implantation d'un équipement d'envergure régionale à Saint-Thibault-des-Vignes (mai 2009).

Nos atouts :

- Une équipe pluridisciplinaire proche des territoires et des acteurs locaux.
- Des compétences techniques multiples dans le domaine agricole.
- Une intervention adaptée aux contextes et besoins locaux pour des projets de qualité.

Objectif

- > Réaliser un état des lieux de l'agriculture locale afin d'améliorer la connaissance du territoire.
 - > Déterminer de façon précise les enjeux et les perspectives liés au maintien et au développement de l'agriculture.
 - > Proposer des pistes d'actions et mettre en place un projet de territoire co-construit intégrant l'agriculture.
- Ce diagnostic est fortement conseillé dans le cadre de l'élaboration des SCOT ou PLU.*

Notre service

- > Réaliser une analyse détaillée de l'agriculture sur le territoire et pouvant porter sur :
 - l'historique agricole (cultures, spécificités locales),
 - la caractérisation des exploitations (parcellaire, statut juridique),
 - les systèmes de culture en place,
 - la circulation des engins agricoles,
 - le contexte socio-économique et les stratégies des exploitations,
 - les fonctions sociales et environnementales de l'agriculture du territoire,
 - les filières amont et aval,
 - les problématiques portées par les agriculteurs locaux.
- > Réaliser des enquêtes auprès des exploitants et réunir les parties prenantes du territoire afin de favoriser la concertation.
- > Bénéficier d'expertises techniques fondées sur la connaissance du terrain et des réalités locales.
- > Synthétiser les enjeux soulevés et identifier les forces et faiblesses du territoire.

Documents remis

- Un rapport écrit.
- Des éléments cartographiques.
- Une restitution orale des résultats.

Contact : Baptiste MEUNIER Responsable Pôle Espace et Aménagement

Tél : 01 64 79 30 71 - Fax : 01 64 79 31 25 amenagement.foncier@seine-et-marne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne - 418 rue Aristide Briand - 77350 Le Mée-sur-Seine

La Chambre d'agriculture respecte un code d'éthique destiné à protéger vos intérêts essentiels.

Consultez-le sur www.ile-de-france.chambagri.fr

Réalisation : Chambre d'agriculture 77 - septembre 2015



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SEINE-ET-MARNE